

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS349

présenté par
Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« rémunérés, au moins, »

les mots :

« au moins rémunérés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.